

Zénith d'Orléans - Discours d'accueil Mesdames, messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à Orléans à l'occasion du 30e Congrès de France Nature Environnement. Votre précédent congrès, en septembre 1997, avait déjà eu lieu à Orléans, salle de l'Institut. L'organisation de ce congrès à nouveau à Orléans est à la fois une confirmation et une reconnaissance.

Des liens forts entre FNE et a Ville d'Orléans

Confirmation et reconnaissance, car depuis votre Congrès de 1997, les relations entre la Ville d'Orléans et France Nature Environnement se sont enrichies.

En effet, quelques mois après ce congrès, la Ville d'Orléans a décidé de louer à FNE des locaux municipaux afin que son siège administratif puisse s'y installer. Ces nouveaux locaux plus spacieux que ceux occupés jusqu'alors à Paris ont permis à la Fédération Nationale d'étoffer son secrétariat administratif.

Je suis heureux que la ville d'Orléans ait pu ainsi contribuer au renforcement des associations qui travaillent dans le secteur de l'environnement. Ce renforcement profite d'ailleurs à la ville puisque France Nature Environnement a créé de nombreux emplois et a contribué ainsi à la bonne santé économique de l'agglomération.

des associations qui doivent être actrices du débat public

Le rôle des associations, dans le secteur de l'environnement, est primordial, et rappelle à juste titre la validité, 100 ans après, de la loi sur les associations :

- les associations sont des acteurs importants du débat public et citoyen. Il faut leur donner les moyens de s'exprimer, afin de faire avancer les idées et les pratiques en matière de protection de l'environnement. Je suis particulièrement heureux que, dans le cadre du Congrès de FNE, Nature Centre (la délégation régionale des associations de protection de l'environnement) ait décidé d'organiser tout un programme d'animations, d'expositions, de conférences concernant les déchets et la récupération des déchets. J'espère que cet exemple sera suivi de beaucoup d'autres, car parfois certains messages passent mieux par l'intermédiaire des associations que des pouvoirs publics. Dans ce domaine, je suis convaincu de la réelle utilité des associations et c'est pourquoi, la Ville d'Orléans, comme la CCAO, ont soutenu ce programme d'animations et d'expositions ;

- les associations sont – et doivent rester - en effet des acteurs indépendants des pouvoirs publics et aussi, et surtout, des pouvoirs économiques. La préservation de l'environnement est un enjeu d'avenir, mais il s'agit aussi d'un enjeu coûteux. Il faut des acteurs indépendants, qui puissent intervenir dans le débat public, en mettant en balance les conséquences écologiques de décisions économiques souvent dictées par l'économie (ou plutôt les économies) ;

- il faut donc qu'elles puissent renforcer leurs capacités d'expertise et de contrôle, en moyens financiers et humains. C'est ce à quoi je suis heureux de participer en soutenant France Nature

Environnement aujourd'hui et demain, puisque nous avons ensemble, un projet d'écopole dans la ville d'Orléans.

Permettez-moi, à ce propos, de faire une parenthèse : Orléans accueille aujourd'hui un certain nombre d'institutions qui travaillent dans le secteur de l'environnement. L'Institut Français de l'Environnement, l'EPALA, l'IRD qui travaille notamment pour une meilleure préservation de l'environnement dans les pays en voie de développement, le BRGM, etc. Ce projet d'écopole doit conforter cette orientation. Il s'inscrit également dans une véritable politique cohérente d'aménagement du territoire qui cherche à décongestionner Paris et ne devrait donc pas être remise en question. L'aménagement du territoire est en effet un aspect de la politique de préservation de l'environnement (tentations de l'IFEN de revenir sur Paris) ;

- il faut également qu'elles puissent obtenir une reconnaissance institutionnelle, afin d'alerter les pouvoirs publics et les citoyens, en temps utile. Nous devons tous intégrer dans le circuit de la décision politique, la donnée environnementale. Trop souvent, ce « droit d'alerte » des associations s'exerce a posteriori. Les associations de protection de l'environnement apparaissent alors comme des empêcheurs de tourner en rond, comme des rabajoie. On caricature leurs positions en parlant des « défenseurs des petites bêtes et des petites fleurs » contre l'efficacité économique. Il faut donc trouver des procédures publiques pour intégrer les associations dans ces circuits de la décision :

1. je me suis personnellement prononcé, par exemple, pour le renforcement de la présence des associations de protection de l'environnement dans les Conseils d'administration des Agences de l'Eau.

2. dans le cadre des contrats d'agglomération entre l'Etat et les agglomérations, la loi sur l'aménagement du territoire de juin 1999 prévoit la possibilité de créer un « conseil de développement » composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, qui doit se prononcer sur les projets d'agglomération (art. 26, al. 2). Il est primordial que les associations de protection de l'environnement soient associées à ces Conseils.

3. cette intégration ne doit, bien évidemment, par correspondre à une perte d'indépendance.

Nous avons à Orléans l'ambition d'être un « technopole nature ». C'est le projet que nous avons développé dans le cadre du Schéma Directeur de l'agglomération, voté en 1994. Bientôt, nous allons être amenés à préparer un nouveau document d'envergure pour l'agglomération, et ceci en application de la loi « Solidarité et renouvellement urbain », le « schéma de cohérence territorial ».

Je pense que nous confirmerons, à cette occasion, cette orientation majeure : la préservation de l'environnement est, en effet, primordiale. En outre, nous avons montré, à Orléans, qu'elle n'est pas contradictoire avec le développement économique. Je considère même que la préservation de l'environnement doit être une donnée importante de la politique de la ville : une ville équilibrée est aussi une ville respectueuse de l'environnement, une ville qui aménage de véritables entrées de ville, une ville où la réflexion sur la maîtrise de l'espace et des ressources naturelles est prioritaire afin de limiter les gabegies. C'est à cette condition qu'on démontrera que la préservation de l'environnement est, en fait, économiquement rationnelle.

Thème : Archives